



# Le notariat dans le monde



502

FOCUS

## LE NOTARIAT LIBANAIS

En 2018, le notariat du Liban est devenu le 88<sup>e</sup> membre de l'Union Internationale du Notariat (UINL). En partenariat avec l'UINL, la *Semaine Juridique* vous propose de découvrir ce notariat du Proche-Orient.



Union Internacional del Notariado  
Union Internationale du Notariat  
International Union of Notaries



### STATUT DU NOTAIRE

Au Liban, le notaire est un professionnel du droit nommé par l'État en qualité d'officier public, pour conférer l'authenticité aux actes qu'il reçoit ou aux contrats qu'il rédige.

Le ministère de la Justice est l'institution de tutelle de la profession notariale : il organise le concours de sélection, nomme les notaires, contrôle leur travail et le respect des règles disciplinaires.

Cependant, le notaire est indépendant dans l'exercice de ses fonctions et assume personnellement la responsabilité juridique et financière de son étude.

Les notaires sont nommés par décret du ministre de la Justice et exercent leurs fonctions après avoir effectué un stage d'études et prêté serment auprès de la Cour d'Appel.

Les notaires sont répartis sur le territoire national par application d'un *numerus clausus*. Ils exercent leurs fonctions de façon individuelle et leur compétence est régionale. La loi libanaise ne prévoit pas à ce jour la possibilité d'établir des sociétés civiles de notaires.

### COMPÉTENCES

Le législateur libanais n'a pas entendu limiter les compétences notariales.

Ainsi, le notaire peut ratifier tout acte non prohibé par la loi qui ne relève pas de la compétence exclusive d'un autre officier public. Ses compétences exclusives comprennent l'établissement des procurations et des testaments. En pratique, les notaires traitent également de la quasi-totalité des actes immobiliers. Un projet de loi envisage d'ailleurs d'en faire une compétence exclusive du notariat dans le cadre de la modernisation du registre foncier. Le notariat du Liban exerce également ses fonctions juridiques en droit des sociétés et dans certains domaines du droit de la famille pour les personnes ayant rayé la mention de leur appartenance communautaire de leur fiche d'état civil.



© OSTILL - GETTYIMAGES

Largelement inspiré du modèle du notariat de type latin, le notariat libanais fut officiellement instauré par une loi notariale sous l'égide du mandat français en 1940. Mais ce n'est qu'en 2014 que les notaires libanais se sont regroupés en un corps professionnel suite à l'élection du premier Conseil national des notaires au Liban.

Depuis, la profession notariale libanaise est en pleine expansion, tant sur le plan national que sur le plan international.

Au niveau national, le Conseil national des notaires au Liban s'implique dans la formation initiale et continue des notaires et tient régulièrement des sessions de formation et des tables rondes sur l'ensemble du territoire libanais. En outre, de nombreux projets sont en cours, notamment dans le cadre du soutien aux personnes en situation de vulnérabilité, de la modernisation des supports de

travail et du registre foncier, de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de l'application la déontologie notariale.

Au niveau international, le notariat libanais est devenu, à l'unanimité des votes, le 27<sup>e</sup> notariat membre de l'Association du Notariat Francophone (ANF) le 17 septembre 2017. Puis, le 2 octobre 2018, l'Assemblée générale des notariats membres de l'UINL a approuvé, également à l'unanimité, son adhésion comme 88<sup>e</sup> membre.

Enfin, le notariat libanais témoigne historiquement du support continu et apprécié du notariat français. Dans ce cadre, un protocole de coopération entre le Conseil supérieur du notariat et le Conseil national des notaires libanais a été signé le 24 août 2018 à Beyrouth, annonçant ainsi une nouvelle étape de la coopération franco-libanaise.



## 3 QUESTIONS À Joseph Bechara



Joseph Bechara est président du Conseil des notaires au Liban depuis le 7 novembre 2017. Notaire depuis 17 ans, il exerce actuellement à Chiah, au sud de Beyrouth. Acteur culturel du Liban, il organise de nombreuses conférences relatives à la philosophie, à la pensée politique et au développement personnel. Joseph Bechara a été le premier notaire à signer un contrat de mariage civil sur le territoire libanais. Cette initiative pionnière a permis une grande avancée dans la reconnaissance du mariage laïc au Liban et fut largement valorisée par la jeunesse libanaise.

### 1 Le notariat libanais est devenu membre de deux organisations majeures du notariat international, quelles sont ses perspectives ?

Le notariat libanais s'engage au niveau régional et international, en participant à des rencontres au Maroc, en Algérie, en Jordanie et à des colloques internationaux. Je souhaite également souligner notre forte coopération avec le notariat français, en particulier sur le projet de connexion sécurisé des notaires et du registre foncier. Par ailleurs, les notaires du Liban appliquent les normes de déontologie notariale de l'UINL et ont adopté les règles de bonnes pratiques pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (registre, notification de soupçon, formation et publication dédiés, etc.)

Sur le plan national, nous souhaiterions obtenir une réforme législative permettant de s'établir sous forme de société civile de notaires. Cela améliorerait notre exercice, aujourd'hui limité par l'obligation de la structure individuelle. Nous serions également très intéressés par la mise en place de Centre de Recherches et de Documentation, au service des notaires, sur l'exemple des Cridon de France. Pour conclure, le notariat libanais souhaite accroître ses compétences dans plusieurs domaines du droit : médiation, droit de la famille, droit du contrat, mariage laïc au Liban, mandat de protection future, etc.

### 2 Le Conseil des notaires au Liban a à cœur de fournir à ses notaires une formation de qualité et d'être acteur de l'évolution numérique de la profession. Quels sont vos projets sur ces sujets ?

Cette année, nous accueillerons 56 nouveaux notaires, auxquels nous proposons une formation intensive pour qu'ils bénéficient, dès le début de leur prise de fonctions, de l'expertise des notaires déjà en exercice. Nous insistons sur le fait que les formations sont prodiguées sur tout le territoire du Liban, de manière décentralisée. De plus, dans l'attente de la mise en place d'un intranet sécurisé, le Conseil a mis à la disposition de tous les notaires du Liban un réseau commun de transmission de résumé et analyse des textes intéressant la profession.

S'agissant de nos avancées digitales, les archives des notaires sont intégralement numérisées et nous utilisons l'outil technologique depuis une vingtaine d'année déjà. Le nouveau défi correspond à la modernisation des supports de travail. Le projet du Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE) vise à établir un système unifié similaire au système français tél@ctes afin que le citoyen puisse déposer et finaliser son dossier auprès du notaire de manière dématérialisée, facilitant ainsi

les transactions et constituant le premier pas vers le guichet unique. Le FEXTE accorde un rôle prépondérant au notaire dans le processus de l'enregistrement foncier.

### 3 L'une des priorités de l'UINL est de promouvoir le notaire en tant que soutien institutionnel de toute personne. Vous avez été le premier notaire, en 2012, à signer un contrat de mariage civil sur le territoire libanais. Le notariat libanais peut-il permettre d'autres évolutions ?

Le notaire sera sans aucun doute un acteur majeur, tant pour les citoyens que pour l'État, dans le cadre de l'évolution de nos sociétés. C'est à la fois un facilitateur et un régulateur.

Nous avons lancé plusieurs initiatives de premier plan œuvrant à assurer la protection et l'accès au droit des personnes vulnérables. Très récemment, nous avons mis à la disposition des travailleurs étrangers la traduction des contrats de travail dans 10 langues étrangères, sur support écrit et vidéo. Plusieurs conférences ont également traité de la procuration de protection future, et des actions sont menées en faveur des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et des personnes âgées. En outre, nous sommes en étroite coopération avec le ministère de l'Intérieur et les organisations de la société civile sur le problème des enfants non-inscrits sur les fiches d'état civil.

Enfin, les notaires libanais déploient leurs efforts dans la gestion de la situation humanitaire des réfugiés syriens, assurant l'établissement des actes notariaux requis pour l'exercice de leurs droits, notamment pour leur résidence sur le territoire libanais.

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉLODIE LETOUCHE,  
CONSULTANTE POUR L'UNION INTERNATIONALE  
DU NOTARIAT (UINL)

## ORGANISATION PROFESSIONNELLE

# 167

**LE CHIFFRE :** C'est le nombre actuel de notaires en fonction au Liban, 56 candidats ayant réussi le dernier concours du notariat (pour une population globale d'environ 4 millions de personnes). 85 notaires en fonction sont des femmes et 82 sont des hommes.

### ORDRE PROFESSIONNEL

La profession notariale libanaise est dotée sur le plan national d'un Conseil des notaires (établi en 2014). C'est l'organe en charge de la formation et du suivi des notaires. Il coordonne la diffusion et l'application de la déontologie notariale. Il n'a pas à ce jour de compétence disciplinaire mais accompagne le ministère de la Justice dans ses prises de décision. Les notaires sont également regroupés au niveau régional dans des Comités de régions.

### ÉVÈNEMENT

La cérémonie officielle d'accueil du notariat du Liban au sein de l'UINL se tiendra lors du 29<sup>e</sup> Congrès International du notariat du 27 au 30 novembre 2019 à Jakarta (Indonésie). Il s'agira du premier Congrès à se tenir en Asie depuis la création de l'UINL. Plus de 1 500 participants sont attendus.

• Pour plus d'informations : <https://uinworldcongress2019.ini.id/>